

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L. 2121-25)

**Présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire**

Le lundi vingt mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le quatorze mars deux mille dix-sept, comme le prévoient les articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François ZOCCHETTO, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOË, Chantal GRANDIÈRE, Jean-Jacques PERRIN, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU, Jean-Paul GOUSSIN, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Damiano MACALUSO, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jamal HASNAOUI, Jacques PHELIPPOT, Pascal HUON, Martine CHALOT, Philippe VALLIN, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Mickaël BUZARÉ, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Anane BOUBERKA, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Sophie LEFORT, adjointe, par Jean-Jacques PERRIN, adjoint,
- Dorothee MARTIN, conseillère municipale, par Samia SOULTANI-VIGNERON, adjointe,
  
- Sid-Ali HAMADAÏNE, conseiller municipal est arrivé en séance à 19 h 16,
- Béatrice MOTTIER, adjointe est arrivée en séance à 19 h 23,
- Philippe VALLIN, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 28, était précédemment représenté par Didier PILLON, adjoint,
- Véronique BAUDRY, conseillère municipale est arrivée en séance à 19 h 36,
- Alain GUINOISEAU, conseiller municipal, est arrivé en séance à 19 h 42, était précédemment représenté par Alexandre LANOË, adjoint.

Catherine ROMAGNÉ et Jacques PHELIPPOT sont élus secrétaires.

## S 476 - I - MISE EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL DE LA JOURNÉE CITOYENNE

Le conseil municipal approuve l'organisation de la Journée citoyenne, à titre expérimental, sur le secteur de Thévalles, via la démarche engagée par le groupe projet collaboratif, le samedi 13 mai 2017.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la journée citoyenne du 13 mai 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S 476 - PAGFGV- 1 - BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 est approuvé.

Le maire est autorisé à verser les subventions aux associations conformément à l'annexe budgétaire figurant dans le budget primitif 2017.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUIPIF).

## S 476 - PAGFGV - 2 - TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2017

Les taux d'imposition pour l'année 2017 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont les suivants :

- taxe d'habitation : 19,96 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,91 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,96 %.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUIPIF).

## S 476 - PAGFGV - 3 - GARANTIE À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT DE 2 023 000 € SOUSCRIT PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA MAYENNE (EPFL 53) POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 40 RUE DU BRITAIS À LAVAL

L'octroi de la garantie de la ville de Laval à l'Établissement public foncier local de la Mayenne (EPFL 53), à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 2 023 000 € à contracter auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 3 ans, pour le financement de l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 40 rue du Britais à Laval est approuvé.

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Agricole sont les suivantes :

- montant : 2 023 000 €, correspondant au prix de vente augmenté des frais d'acquisition,
- durée : 36 mois, avec un différé d'amortissement de 24 mois,
- périodicité : annuelle,
- taux d'intérêt : Euribor 12 mois + 0,60 %
- taux d'intérêt plancher : 0,5180 % (selon Euribor 12 mois du 21/12/16 : - 0,082 %, + 0,60 %),
- frais de dossier : 2 023 €.

La garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt, soit 3 ans, à hauteur de 1 011 500 €.

Au cas où l'EPFL 53, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte à cet effet.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

#### S 476 - PAGFGV - 4 - REPRISE DE PROVISION SWAP DEPFA BANK

La provision de 11 895 792,62 € constituée au titre des échéances non réglées de 2013 à 2016 du swap DEPFA BANK dépendant de la parité euro CHF est reprise.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

#### S 476 - PAGFGV - 5 - EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS 2017

En raison de l'activité supplémentaire et du surcroît de travail, il est envisagé de recruter 90 saisonniers pour la saison estivale 2017 afin d'assurer la continuité du service public.

Aussi, conviendra-t-il de recourir à des agents contractuels pour assurer des missions d'animation et d'entretien au sein des directions sports et enfance éducation et du service vie citoyenne et vie des quartiers. La ville de Laval devra également recruter des surveillants de salles et des guides conférenciers pour les services patrimoine et musées, des agents de nettoyage pour le service entretien propreté bâtiments et des manutentionnaires pour le service fêtes et cérémonies.

Les candidats préalablement sélectionnés selon des conditions de diplômes obligatoires et d'exercices du métier seront invités à se présenter à un entretien de recrutement afin de respecter l'égalité de traitement et d'éviter toute discrimination. Cette démarche répond à un double objectif : sélectionner les meilleurs candidats et leur permettre de bénéficier d'un premier entretien d'embauche et de conseils quant à la rédaction de la lettre de motivation et du curriculum vitae.

Il est nécessaire de recruter, durant l'année, des agents contractuels pour répondre aux accroissements temporaires d'activité en vue d'assurer la continuité du service public, ainsi que des agents recenseurs.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux ayant voté contre (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

## S 476 - VQ - 1 - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

La ville de Laval attribue des subventions aux associations suivantes :

- Atmosphères 53 : 24 800 €,
- Association POC POK : 133 500 € (acompte de 14 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017 et acompte de 29 000 € attribué par délibération en date du 27 février 2017),
- Le Réseau Chaînon : 112 500 € (acompte de 12 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Lecture en Tête : 31 500 € (acompte de 19 000 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Association culturelle Théâtre du Tiroir : 23 000 €,
- Association Loisirs et Culture Jean Macé : 23 500 €,
- FAL 53 L'Avant-Scène : 57 000 €,
- Théâtre d'Air : 24 000 € (acompte de 12 000 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Art zygote : 19 000 € (acompte de 9 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- FAL 53 Saison Jeune Public : 6 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Laval : 16 000 €,
- Centre de recherche et de production : Théâtre de l'échappée : 14 000 € (acompte de 7 000 € attribué par délibération en date du 27 février 2017),
- Chantier : 10 000 € (acompte de 5 500 € attribué par délibération en date du 27 février 2017),
- L'art au centre : 10 000 €,
- Les Amis de Géo Ham : 20 000 €,
- L'œil mécanique : 4 000 € (acompte de 2 500 € attribué par délibération en date du 27 février 2017),
- Jeunesse musicale de France : 4 000 €,
- Graine de mots : 1 500 €,
- Académie Lyrique des Pays de la Loire : 3 000 €,
- Altercité : 61 000 €,
- OGEC ensemble scolaire St Jean-Baptiste de la Salle : 26 100 €
- Croix-rouge française (halte garderie Pomme d'Api) : 66 000 € (acompte de 16 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Aid' a dom (micro crèche) : 37 000 € (acompte de 18 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- ADAVIP : 7 500 €,
- Alcool assistance : 9 000 €,
- Secours populaire français : 12 000 €,
- Centre information jeunesse (CIJ) : 126 400 €,
- Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM) : 203 000 € (acompte de 20 300 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Comité de jumelage coopération Laval Garango : 28 000 €,
- Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise (ORPAL) : 119 500 €,
- ASPTT : 33 490 € (acompte de 14 800 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Association Sportive du Bourny Football : 25 615 €,
- Francs-archers : 36 350 € (acompte de 22 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Laval Bourny Gym : 24 250 €,
- Laval cyclisme 53 : 51 000 €,
- Pégase organisation courses cyclistes (POCC) : 23 000 €,

- Stade lavallois omnisports : 120 230 € (acompte de 10 500 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- Union sportive lavalloise (USL) : 152 015 € (acompte de 15 400 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017),
- L'Étoile Lavalloise futsal club : 19 000 €,
- Judo club lavallois : 8 000 €,
- Association sportive canoë-kayak Laval : 11 350 €,
- Grimper en agglomération lavalloise (GRAL) : 4 000 €,
- Office de tourisme : 34 920 €,
- Centre Lavallois d'éducation populaire (CLEP) : 173 800 € (acompte de 18 900 € attribué par délibération en date du 30 janvier 2017).

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou avenants aux conventions avec ces associations, notamment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - VQ - 2 - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE TRAVAUX RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À LAVAL

Le contrat de concession de travaux à passer avec Laval Mayenne Aménagements pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ledit contrat de concession et tout document relatif à ce dossier.

François ZOCCHETTO, en tant que représentant de la ville aux assemblées générales de Laval Mayenne Aménagements et Patrice AUBRY, Samia SOULTANI-VIGNERON, Philippe HABAULT, Xavier DUBOURG et Jean-Christophe BOYER en tant qu'administrateurs de Laval Mayenne Aménagements ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - VQ - 3 - PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATIONS D'AIDES PUBLIQUES D'INVESTISSEMENT RELATIFS À LA CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE À LAVAL

Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

Immobilier	HT	Financement	
Achat bâtiment	673 000 €	Participations publiques : - État - Région - Ville de Laval	175 000 €
Honoraires externes	92 000 €		300 000 € 120 000 €
Travaux	683 000 €	Autofinancement : emprunt bancaire remboursé par les loyers	905 000 €
Gestion : assurances, frais financiers, suivi concession	52 000 €		Base taux d'occupation entre 90 % et 100 %
TOTAL	1 500 000 €		1 500 000 €

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter une aide à l'investissement auprès de la région Pays de la Loire au titre du soutien à l'implantation de Maisons de santé pluriprofessionnelles.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter une aide à l'investissement auprès de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter une aide auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder une aide financière.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - VQ - 4 - DÉNOMINATION D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT SUR LE QUARTIER DU TERTRE

La salle du quartier du Tertre est dénommée « La salle du Tertre ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 1 - CHARTE DES TERRASSES

La Charte des terrasses relative aux terrasses installées sur le domaine public est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la Charte des terrasses et tout avenant éventuel, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et aux actions afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 2 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE ET ACCEPTATION DU DON D'UNE OEUVRE DE MARIE-ROSE LORTET

L'acquisition de l'œuvre « Paroles de parchemin, 1996 - Tissage de papier chocolat, feuilles de vigne » de Marie-Rose Lortet, pour la somme de 2 000 euros, ainsi que le don de l'œuvre « Chasseur de son, 2014 - Tressage laine, feuille de vigne », de cette même artiste, sont approuvés.

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter l'affectation de cette acquisition, après acceptation de la commission d'acquisition des Musées de France, aux collections Musées de France.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à cette opération.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

#### S 476 - AD - 3 - PROGRAMMATION DE LA MANIFESTATION « UN DIMANCHE À LAVAL » POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2017

La programmation de la manifestation « Un dimanche à Laval », d'octobre à décembre 2017, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre, notamment les conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires, ainsi que tout avenant éventuel en lien avec cette programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 4 - FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2017

La programmation, pour l'année 2017, d'un bal et d'un feu d'artifice en centre-ville, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, est approuvée.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions, les contrats et avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à l'organisation des festivités du 14 juillet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 5 - MANIFESTATIONS RELATIVES À LA VICTOIRE DE 1945

L'organisation des manifestations relatives à « la Victoire de 1945 », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à leur mise en œuvre, notamment la convention de partenariat avec l'association Mayenne WW2, ainsi que tout avenant éventuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 6 - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS « GÉO HAM 2017 »

L'organisation des manifestations « Géo Ham 2017 », est approuvée.

La convention de partenariat entre la ville de Laval et l'association « les Amis de Géo Ham » passée dans le cadre des manifestations réalisées pour « Géo Ham 2017 » est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout autre document en lien avec ces manifestations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S 476 - AD - 7 - PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE

La programmation 2017 du Contrat de ville est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la programmation 2017, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le maire ou son représentant est autorisé à recouvrer les participations financières des partenaires du Contrat de ville.

L'engagement financier de la ville ne pourra excéder les crédits inscrits au budget.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (Jean-Christophe GRUAU).

S 476 - UTEU - 1 - CONVENTION DE TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS « LES 7 FONTAINES » RUE DE BRETAGNE ET RUE ÉMILE BRAULT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUITE À LA DEMANDE DE LA SARL AEM LAVAL

Le transfert dans le patrimoine de la ville de Laval de la totalité des équipements communs du lotissement "Les 7 fontaines" réalisés par la SARL AEM LAVAL, ainsi que la convention correspondante sont approuvés.

L'ensemble des frais de cession sera à la charge du lotisseur.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante, ainsi que tout autre document nécessaire à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 476 - UTEU - 2 - CESSIION D'UN TERRAIN SITUÉ AU LIEU-DIT LE POIRIER À GRENOUX À LA SOCIÉTÉ OUEST LOT 2

La ville de Laval vend à la société Ouest Lot 2, ou toute société qui s'y substituerait, un terrain nu de 1 450 m<sup>2</sup> environ, cadastré DV 320, 322 et 318, situé rue Arsène Avril de Pignerolle au lieu-dit le Poirier à Grenoux, au prix de 27 €/m<sup>2</sup> net vendeur.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 476 - UTEU - 3 - CESSIION EN APPORT DE TERRAINS DE LA ZAC QUARTIER FERRIÉ AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE (ESPACE MAYENNE)

La cession par la ville de Laval, au Conseil départemental de la Mayenne, à titre gratuit, d'un terrain de 9,5 ha environ sur la partie de la ZAC quartier Ferrié qui longe la rocade et située entre le giratoire de l'octroi et l'ancien chemin de Béchereau, frais d'acte à la charge de l'acquéreur, est approuvée. Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Chantal GRANDIÈRE, Béatrice MOTTIER, Xavier DUBOURG et Alexandre LANOË, en tant que conseillers départementaux, ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF) et un conseiller municipal ayant voté contre (Claude GOURVIL).

S 476 - UTEU - 4 - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET LE CRÉDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE POUR UN ACCÈS DES CONVOYEURS DE FONDS AU COFFRE DE TRANSFERT RUE DU VAL DE MAYENNE

Le protocole d'accord établi par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Anjou-Maine, annexé à la délibération, est approuvé.



Le maire ou son représentant est autorisé à signer le protocole d'accord, ainsi que tout document qui s'avérerait nécessaire à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 476 - UTEU - 5 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR - CONVENTION AVEC LA MAISON D'ARRÊT

La convention tripartite entre la Maison d'arrêt de Laval, Laval Énergie Nouvelle et la ville de Laval est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention et toute pièce afférente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 476 - UTEU - 6 - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2017

L'organisation d'actions s'inscrivant dans l'esprit de l'opération nationale « rendez-vous aux jardins », programmée à Laval les 10 et 11 juin 2017, est approuvée.

Les différents partenariats en lien avec cette manifestation sont approuvés.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer les conventions, les contrats et avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à l'organisation de « rendez-vous aux jardins » 2017.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

Affiché le 22 mars 2017.

La directrice générale adjointe  
sécurité et prestations administratives



Aurélié VARRAIN